



Commission
européenne



Examen par les pairs
en matière de
protection sociale
et d'inclusion sociale

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Belgique, 14-15 janvier 2014

La présente publication a été soutenue financièrement dans le cadre du programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007-2013).

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances , et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et pré-candidats à l'adhésion à l'UE.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/progress>

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

HUGH FRAZER
NATIONAL UNIVERSITY OF IRELAND MAYNOOTH

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Manuscrit terminé en Mars 2014

Le présent rapport a été élaboré pour la Commission européenne par :



© Illustration en couverture: Union européenne

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Pour de plus amples informations sur les examens par les pairs, veuillez consulter :
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr>.

*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.*

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa(<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISBN 978-92-79-36737-3

ISSN 1977-8015

doi: 10.2767/13788

© Union européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Table des matières

Résumé	5
A. Le contexte européen	7
B. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020	13
C. Politiques et expériences des pays pairs et contributions des parties prenantes	18
D. Principales questions examinées durant la réunion	22
E. Conclusions et enseignements	31
F. Contribution de l'examen par les pairs à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux»	34
Références	36





Résumé

Un examen par les pairs a été consacré à la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020. Organisé à Bruxelles les 14 et 15 janvier 2014 par le Service public fédéral Intégration sociale, il a rassemblé des fonctionnaires de l'administration publique, des représentants d'ONG, des personnes en situation de pauvreté et des experts du pays hôte et de huit pays pairs (Autriche, Bulgarie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Malte et République tchèque). Des représentants de parties prenantes, en l'occurrence le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN) et la Plateforme sociale, ainsi que des représentants de la Commission européenne (DG Emploi, affaires sociales et inclusion) et d'OSB participaient également à la réunion.

Le thème central de l'examen par les pairs était l'implication des parties prenantes dans la dimension «inclusion sociale» de la stratégie Europe 2020, de la méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale (MOC sociale) et du «paquet investissements sociaux» (SIP). La réunion a porté sur l'étude de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale, initiative novatrice qui regroupe l'ensemble des parties prenantes en vue de suivre la situation européenne actuelle en termes de pauvreté et d'exclusion sociale, et de formuler des recommandations à cet égard. Il a été établi que cette plateforme constituait une initiative importante dans la mesure où elle est parvenue à attirer un large éventail d'acteurs concernés, appartenant notamment aux différentes régions et à la société civile, y compris des personnes en situation de pauvreté. La plateforme est également apparue comme une source majeure d'information et de mobilisation concernant les processus d'inclusion sociale au niveau de l'UE. De l'avis de plusieurs participants à la réunion cependant, son impact sur les actions belges de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en général, ainsi que sur la stratégie Europe 2020 et la MOC sociale, reste, à ce jour, plutôt limité. Pour avoir davantage d'impact à l'avenir, en particulier au niveau du contenu des programmes nationaux de réforme (PNR), des rapports sociaux nationaux (RSN) et des recommandations par pays, la Plateforme devra relever un certain nombre de défis majeurs: valoriser son statut formel en qualité d'organe consultatif dans le cadre de l'élaboration des politiques en Belgique et s'assurer un soutien politique accru; conférer davantage de visibilité à son action; fournir aux participants un retour d'information plus complet concernant les résultats de son action; intensifier ses efforts constructifs en vue de l'implication de personnes en situation de pauvreté; élargir les thématiques abordées en y incluant les domaines économiques des PNR qui ont une incidence directe sur les questions sociales; et étendre ses rapports avec les fonctionnaires et les décideurs à ceux qui ne sont pas directement impliqués dans les politiques sociales, mais qui ont des responsabilités dans les domaines de l'économie politique, de l'emploi et du marché du travail.

De façon plus générale, l'examen par les pairs a mis en lumière l'existence d'un cadre solide pour la participation des parties prenantes aux mesures européennes en matière d'inclusion sociale. Il s'agit d'une composante clé du traité de Lisbonne, de la stratégie Europe 2020, des objectifs de l'UE en matière de protection sociale et d'inclusion sociale et de la MOC sociale, du «paquet investissements sociaux» et de la recommandation de la Commission d'investir dans l'enfance, et des Fonds structurels. Or, dans de nombreux États membres, les efforts visant à associer les parties prenantes aux processus européens ont été décevants – une situation qui serait déterminante dans le manque d'avancées vers la réalisation de

l'objectif de l'UE en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et à laquelle il convient de remédier sans délai. L'examen par les pairs a mis parallèlement en évidence l'existence de nombreuses bonnes pratiques desquelles s'inspirer, ainsi qu'une expérience de plus de dix ans en termes de participation des parties prenantes (depuis 2001 dans le cas de la MOC sociale en particulier).

Les principales questions suivantes ont été débattues lors de la réunion: comment définir la participation des parties prenantes? Pourquoi cette participation est-elle nécessaire à une bonne élaboration des politiques? Qui sont (ou devraient être) les parties prenantes et comment devraient-elles être sélectionnées? Des structures formelles (légales) et représentatives ou des structures plus ouvertes sont-elles recommandées? Que faut-il prévoir pour assurer la participation de personnes en situation de pauvreté? Comment gérer les attentes de manière à ne pas engendrer de déception du côté des parties prenantes? Comment (et pourquoi) associer davantage les parties prenantes à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux»?

Outre les conclusions portant spécifiquement sur la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020, les participants à l'examen ont tiré un certain nombre de grandes conclusions générales:

1. la mobilisation des parties prenantes est essentielle pour remédier à un déficit démocratique croissant, pour veiller à une meilleure inclusion sociale dans l'ensemble de l'UE et pour réaliser l'objectif européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
2. un leadership politique s'impose pour que l'implication des parties prenantes ait un impact;
3. l'implication des parties prenantes dans les processus européens doit s'appuyer sur une culture de participation à tous les niveaux de gouvernance en commençant par le niveau local;
4. les parties prenantes doivent être issues d'un large éventail de domaines d'action (économique aussi bien que social), de tous les niveaux de gouvernance (national, régional, local) et de tous les secteurs;
5. il est impératif de définir clairement dès le départ le statut et la finalité de l'implication des parties prenantes, et de veiller à ce qu'elle ait un impact significatif et transparent sur l'élaboration des politiques nationales;
6. la participation de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale est déterminante et doit bénéficier de suffisamment de soutien et de ressources;
7. l'appui et le plaidoyer de l'UE en faveur d'une implication plus poussée des parties prenantes (en particulier dans le contexte du semestre européen, des PNR, des RSN, de l'examen annuel de la croissance, des recommandations par pays, de la mise en œuvre du SIP et de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale) doivent se poursuivre et s'intensifier;
8. un soutien accru devrait être apporté par la Commission et le CPS au travers d'un échange d'informations plus intensif, de l'élaboration de lignes directrices en vue de bonnes pratiques, d'un suivi plus systématique et d'une aide plus importante au titre des Fonds structurels.



A. Le contexte européen

Le présent examen par les pairs s'est inscrit dans le cadre européen défini par le traité de Lisbonne, la stratégie Europe 2020, les objectifs sociaux de l'UE qui sous-tendent la méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale (MOC sociale) et le «paquet investissements sociaux» - autant d'initiatives majeures visant à intégrer les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur même des processus d'élaboration de toutes les politiques au niveau de l'UE et national. Chacune de ces initiatives souligne à quel point il est important que les États membres associent tous les acteurs pertinents et tous les niveaux de gouvernance au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des mesures destinées à promouvoir l'inclusion sociale.

Traité de Lisbonne

L'article 9 du traité de Lisbonne (TFUE) fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une préoccupation centrale de l'Union européenne. Il affirme en effet que «Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine».¹ L'article 11 du traité (TUE) insiste pour sa part sur l'importance de la participation des parties prenantes puisqu'il prévoit de donner «aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union» et d'entretenir «un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile».

Europe 2020

La stratégie Europe 2020 (Commission européenne 2010) met, en principe du moins, l'inclusion sociale au cœur des priorités actuelles de l'UE. Elle fait du renforcement de la coordination socioéconomique et de l'incorporation d'une croissance inclusive l'un des trois grands objectifs de l'Union, parallèlement à une croissance intelligente et durable. Elle comporte pour la première fois un objectif européen de réduction de la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale.² La Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui est l'une des sept initiatives phares instituées en tant qu'éléments fondamentaux de la stratégie Europe 2020, offre elle aussi un cadre déterminant pour œuvrer en faveur de l'inclusion sociale et associer les parties prenantes à l'action de l'Union.

La stratégie Europe 2020 insiste également sur la consultation et la participation des parties prenantes à sa mise en œuvre. La communication de la Commission qui la sous-

¹ Le Comité économique et social européen (CESE) a analysé de manière plus approfondie le potentiel que l'article 9 représente pour la prise en compte systématique de l'inclusion sociale dans l'élaboration des politiques européennes et nationales. (Voir CESE 2011).

² Deux autres grands objectifs de la stratégie Europe 2020 (augmenter le taux d'emploi pour les femmes et les hommes et réduire le taux d'abandon scolaire) revêtent également une importance majeure dans une perspective d'inclusion sociale.



tend prévoit en effet une approche en partenariat qui «devrait s'étendre aux comités de l'UE, aux parlements nationaux, aux autorités nationales, régionales et locales, aux partenaires sociaux, aux parties prenantes et à la société civile, afin que chacun participe à la concrétisation de cette vision» (Commission européenne 2010). Cette volonté se traduit dans les modalités d'exécution de la stratégie. C'est ainsi notamment que les **programmes nationaux de réforme** (PNR), qui définissent et communiquent la manière dont les États membres mettent la stratégie en œuvre, sont préparés conformément aux lignes directrices intégrées³ ainsi qu'aux grandes orientations données aux États membres par la Commission (dans l'examen annuel de la croissance) et le Conseil européen au début du cycle annuel de surveillance. La ligne directrice 10 porte sur la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

L'importance d'associer un large éventail de parties prenantes à l'élaboration des politiques ayant une incidence sur la pauvreté et l'exclusion sociale est soulignée dans les notes d'orientation pour la préparation des PNR.⁴ Dans son examen annuel de la croissance 2014, la Commission «continue de recommander que les programmes nationaux de réforme (PNR) et les programmes de stabilité ou de convergence soient examinés en collaboration avec les parlements nationaux et toutes les parties concernées, notamment les partenaires sociaux et les acteurs infranationaux». (Commission européenne 2013d).

Objectifs sociaux de l'UE et MOC sociale

Les objectifs communs de l'UE en matière de protection sociale et d'inclusion sociale, initialement adoptés en mars 2006 et réaffirmés en juin 2011, tout en conférant la priorité à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, insistent beaucoup sur la participation des parties prenantes. C'est ainsi que l'un des trois objectifs généraux de la MOC sociale vise à «améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi des politiques». En ce qui concerne plus spécifiquement l'inclusion sociale, un objectif dispose qu'il convient, afin de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de «veiller à ce que les politiques d'inclusion sociale soient bien coordonnées et fassent intervenir tous les échelons des pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés, y compris les personnes en situation de pauvreté, et à ce que ces politiques soient efficaces et performantes, et intégrées dans toutes les politiques publiques concernées, y compris les

³ Europe 2020: Lignes directrices intégrées relatives aux politiques économiques et de l'emploi des États membres, disponible (en anglais) sur <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/Brochure%20Integrated%20Guidelines.pdf>

⁴ «Conformément aux lignes directrices intégrées «Europe 2020» et aux conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, la stratégie Europe 2020 doit être développée en partenariat étroit avec l'ensemble des autorités nationales, régionales et locales, et les parlements doivent y être associés de près. Selon la répartition des compétences au sein de chacun des États membres, les autorités régionales et locales jouent également un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie. Lorsqu'ils font rapport de la mise en œuvre des PNR, les États membres sont invités à signaler toute bonne pratique appliquée au niveau régional ou local. Des partenaires sociaux et des représentants de la société civile seront également consultés lors de la préparation des PNR et associés à leur suivi, s'il y a lieu et conformément aux pratiques nationales. Tous les PNR doivent continuer de faire rapport de l'implication des parties concernées dans le processus.» [Traduction libre] (Commission européenne 2012)



politiques économiques, budgétaires, d'éducation et de formation et les programmes des fonds structurels (notamment le FSE)».

Ces objectifs sont poursuivis au moyen de la méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale (MOC sociale)⁵ – avec pour effet que la dimension sociale des PNR est désormais complétée par des rapports sociaux nationaux (RSN) couvrant les trois volets de la coopération européenne en matière sociale (inclusion sociale, pensions et soins de santé et de longue durée). Ces rapports sont actuellement présentés tous les deux ans avec une mise à jour («rapport social stratégique») les années intermédiaires. L'importance d'associer les parties prenantes à la préparation de ces RSN est soulignée dans les orientations données aux États membres.⁶ La note d'orientation adressée aux États membres en vue des rapports sociaux stratégiques 2013 insistait à nouveau sur le fait que les États membres étaient invités à consulter les parties prenantes nationales conformément à leur pratique nationale avant de soumettre leurs rapports sociaux stratégiques le 30 avril 2013 au plus tard. Une incitation similaire peut être attendue dans la note d'orientation pour les RSN 2014.

«Paquet investissements sociaux»

L'accent déjà mis sur la mobilisation de toutes les parties prenantes par la stratégie Europe 2020 et la MOC sociale a été renforcé encore en février 2013 avec le lancement par la Commission du «paquet investissements sociaux» (SIP), à savoir la communication de la Commission «Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion», la recommandation qui l'accompagne intitulée «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité» et les différents documents de travail des services de la Commission y afférents. Il s'agit d'une initiative importante pour renforcer et étayer la dimension sociale de la stratégie Europe 2020. Le SIP invite instamment les États membres «à renforcer la participation, à tous les niveaux, des acteurs concernés, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, à la modernisation de la politique sociale dans le cadre de la stratégie Europe 2020» (Commission européenne 2013, p.25). En soulignant le rôle clé qui peut être joué par les Fonds de l'UE, le SIP insiste une nouvelle fois sur l'importance «d'associer les parties prenantes, notamment les organisations de la société civile proches des groupes qui bénéficient d'interventions sociales, à la programmation et à la mise en œuvre et à leur faciliter l'accès au financement» (Commission européenne 2013, p.18). La recommandation de la Commission qui accompagne la précédente et porte

⁵ La MOC sociale a débuté en 2001 et a été modifiée en 2005; puis, en juin 2011, le Conseil EPSCO a conclu, sur recommandation du CPS, que la dimension sociale de la stratégie Europe 2020 gagnerait à ce que la MOC sociale soit poursuivie et renforcée.

⁶ «Conformément aux lignes intégrées «Europe 2020» et aux conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, la stratégie Europe 2020 doit être développée en partenariat étroit avec l'ensemble des autorités nationales, régionales et locales, lesquelles jouent un rôle déterminant dans son exécution. Conformément à l'avis du CPS (§ 15) et aux objectifs généraux de la MOC, il est également important d'intensifier la participation des partenaires sociaux et des ONG dans le but d'accroître l'appropriation et l'efficacité des politiques dans le contexte de la MOC sociale. Les RSN doivent préciser selon quelles modalités les parties prenantes sont associées au processus de conception, de mise en œuvre et de suivi. Les États membres sont également invités à consulter les parties prenantes concernées dans le cadre de la préparation des RSN.» Traduction libre] (Note d'orientation pour la préparation des RSN 2012)



sur l'investissement dans l'enfance insiste sur la nécessité de «promouvoir une coopération étroite et un dialogue régulier entre les pouvoirs publics (à tous les échelons), les partenaires sociaux, les communautés locales et les organisations de la société civile» et d'«encourager et accroître la participation des enfants, y compris dans l'application de la présente recommandation» (Commission européenne, 2013b). Le document de travail des services de la Commission relatif à l'inclusion active, qui accompagne le SIP, critique vivement en outre l'implication limitée jusqu'ici des parties prenantes dans l'exécution des politiques d'inclusion active. Il recommande que les États membres veillent à une participation plus dynamique des acteurs concernés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. Il ajoute que l'inclusion active est une responsabilité conjointe des sociétés européennes et que les efforts de mobilisation des acteurs ont besoin d'une impulsion supplémentaire – précisant que les acteurs en question incluent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementale, les administrations locales et le secteur privé (Commission européenne 2013c, p.56).

Participation limitée à ce jour des acteurs concernés

En dépit de la forte insistance de l'UE sur l'importance d'une implication des parties prenantes, l'un des aspects essentiels du contexte de l'examen par les pairs était la participation limitée des acteurs concernés par l'inclusion sociale à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et à la MOC sociale dans de nombreux États membres depuis 2010.

10

Il ressort des trois premiers cycles de PNR qu'en ce qui concerne l'inclusion sociale, la mobilisation des principales parties prenantes au processus a été limitée et de faible qualité dans beaucoup de pays. Ce constat a été mis en évidence par le Réseau d'experts indépendants de l'UE en inclusion sociale dans leurs évaluations des PNR 2011, 2012 et 2013 à l'intention de la Commission. Ainsi par exemple, en 2011, «l'ampleur de la participation des parties prenantes au processus de préparation était assez variable. Dans de nombreux cas, la consultation semble avoir été plutôt limitée et certainement moins poussée sur les questions d'inclusion sociale qu'en ce qui concernait les rapports de stratégie nationale en matière d'inclusion sociale et de protection sociale. Très souvent aussi, les consultations ayant effectivement eu lieu sur des questions d'inclusion sociale ont apparemment eu peu d'impact sur la version finale des PNR. Les experts soulignent que le caractère limité, voire l'absence, de consultation avec des ONG traduit assez fréquemment une focalisation des PNR sur les questions économiques et le marché du travail» (Frazer & Marlier, 2011, p. 11). En 2012 à nouveau, les évaluations réalisées par les experts aboutissent à la conclusion générale que «la prise en compte de la contribution des parties prenantes n'est jugée bonne que dans deux PNR et deux RSN. Les experts regrettent que la consultation des parties prenantes reste trop limitée et unilatérale, et tend même à s'amoindrir dans plusieurs pays» (Frazer and Marlier, 2012, p. 10). En 2013, «la mobilisation des parties prenantes n'est évaluée positivement que pour cinq PRN et deux RSS. Si, dans la plupart des autres pays, les parties prenantes participent quand même dans une certaine mesure, il reste néanmoins beaucoup de choses à améliorer» (Frazer & Marlier, 2013, p. 8).

Dans son rapport annuel concernant l'année 2012, le Comité de la protection sociale (CPS) signale, tout en réitérant l'importance de l'implication des parties prenantes et en constatant que des mesures peuvent être recensées dans plusieurs États membres, qu'une



absence de participation ou une participation très limitée des acteurs concernés (y compris les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les prestataires de services) à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des stratégies d'inclusion actives est signalée par les grandes organisations de la société civile (EAPN, Eurodiaconia et Eurocities notamment) (Comité de la protection sociale 2013, section 4.2.6).

Le manque de participation effective des personnes en situation de pauvreté au processus des PNR a été souligné à de nombreuses reprises par le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN). Dans son évaluation 2013 des PNR, il signale «une absence générale d'avancées vers l'instauration d'une participation effective aux processus de PNR au niveau national» et ajoute que «les organisations commencent à mettre en question la valeur de l'engagement. Des organisations travaillant avec et pour des personnes en situation de pauvreté ont demandé et étaient disposées à contribuer dès son démarrage au processus des PNR au niveau national, mais face au manque d'engagement et de possibilité d'influencer le contenu réel des PNR, elles pourraient bien remettre cet engagement en question» [Traduction libre] (EAPN 2013, p.10). Une critique analogue émane d'organisations dont l'activité est axée sur la pauvreté et le bien-être des enfants. Ainsi par exemple, dans son évaluation des PNR 2013, Eurochild conclut que «les organisations de la société civile en générale et celles qui travaillent avec des enfants en particulier ont rarement été consultées sur la préparation et l'exécution des PNR (et la consultation des enfants eux-mêmes est totalement inexistante) [Traduction libre] (Eurochild 2013, p.4). Selon le Réseau social européen (ESN), les hauts fonctionnaires concernés par la fourniture de services sociaux n'ont guère été associés à l'élaboration des PNR en 2012 alors que la problématique des services sociaux adéquats et financièrement abordables avait été signalée comme une question importante par la Commission dans son examen de la croissance pour 2012. Le Réseau ESN conclut dès lors que «même s'il est peu probable que les PRN (et les RSN) engendrent de nouvelles initiatives stratégiques, une plus grande participation des parties prenantes pourrait au moins combler certaines lacunes en termes de rapports» (ESN 2012, p.6).

Un parcours d'apprentissage particulièrement riche

Si l'évolution globale de la participation des acteurs concernés s'avère décevante ces dernières années, la masse de connaissances acquises au niveau de l'UE au cours de la dernière décennie, voire davantage, à propos de cette participation n'en a pas moins constitué une part importante du contexte stratégique européen ayant éclairé les discussions lors de l'examen par les pairs.

Dans le cadre de la MOC sociale entre 2001 et 2010, et même antérieurement avec les trois programmes européens contre la pauvreté durant les années 1970, 1980 et 1990 (voir notamment Commission 1999), un accent considérable a été mis par les principales initiatives de l'UE sur une participation de tous les niveaux de gouvernance et de toutes les parties prenantes au développement des politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale. Cette approche a généré une masse de connaissances et de nombreux exemples de bonnes pratiques sont aujourd'hui disponibles. Ainsi par exemple, ce thème a régulièrement figuré dès le début de la MOC sociale dans les rapports de la Commission consacrés au processus, et les États membres étaient invités à faire rapport sur la participation des parties prenantes tous les deux ans dans leurs plans d'action nationaux



en faveur de l'inclusion, puis dans le volet «inclusion sociale» de leurs rapports sur les stratégies nationales en matière de protection sociale et d'inclusion sociale (RSNPSIS). Leur approche de la participation et de la mobilisation de tous les organismes et acteurs concernés, y compris les personnes en situation de pauvreté, a ensuite été analysée à chaque fois par la Commission et décrite dans les rapports conjoints sur l'inclusion sociale (voir notamment Commission européenne 2002, p. 68-74 et Commission européenne 2004, p. 112-125). Toute une série d'initiatives ont été lancées en outre afin de documenter et de mettre en lumière les bonnes (et mauvaises) pratiques dans ce domaine. On peut citer à cet égard des projets d'échanges transnationaux (concernant l'intégration systématique de la dimension de l'inclusion sociale par exemple, voir Combat Poverty Agency 2006), des examens par les pairs (notamment à propos du Forum sur l'inclusion sociale consacré à l'évaluation du PAN Inclusion sociale irlandais, Swinnen 2007), des études (Inbas & Engender 2010 et Frazer, Marlier & Nicaise 2010 par exemple), des rapports d'organisations de la société civile (EAPN 2012 entre autres), les Rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté⁷ et les évaluations régulières des RSNPSIS et des PNR par le Réseau européen d'experts indépendants en inclusion sociale⁸.

⁷ Pour de plus amples informations concernant les douze Rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté, le lecteur est invité à consulter <http://www.eapn.eu/fr/nos-actions/nos-priorites-politiques/les-recontres-europeennes-de-personnes-en-situation-de-pauvrete-historique>

⁸ Les rapports du Réseau européen d'experts indépendants en inclusion sociale sont disponibles sur: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1025&langId=fr>



B. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

B.1: Origine et rôle

Origine

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 s'appuie sur une longue tradition de dialogue avec des personnes en situation de pauvreté et autres acteurs concernés par les questions de précarité et d'exclusion sociale qui remonte au Rapport général sur la pauvreté de 1994; elle se fonde plus particulièrement sur l'expérience de participation de la Belgique à la MOC sociale au cours de la période 2001-2010. Durant cette période en effet, des processus innovants ont été mis en place pour faire participer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration (définition des priorités et des objectifs), au suivi et à l'évaluation du Plan d'action national pour l'inclusion sociale (NAP Incl.). Un groupe de travail «Actions» et un groupe de travail «Indicateurs» ont été institués à cette fin dans le cadre d'un mandat de la Conférence interministérielle pour l'Intégration dans la Société qui rassemble les ministres en charge de la coordination des politiques anti-pauvreté menées aux différents échelons gouvernementaux.

Le groupe de travail «Actions» se caractérisait par une structure ouverte et par l'attribution d'un rôle déterminant au dialogue entre parties prenantes concernant les mesures stratégiques, tandis que le groupe de travail «Indicateurs» se consacrait aux indicateurs statistiques. Le groupe de travail «Actions» rassemblait autour de la table tous les acteurs concernés: entités fédérées, partenaires sociaux, personnes en situation de pauvreté et leurs associations, administrations locales, acteurs privés et publics, travailleurs sociaux, instituts de recherche, etc. Le groupe de travail se réunissait trois à quatre fois par an et rapportait à la Conférence interministérielle.

L'avènement de la stratégie Europe 2020 et la décision de relancer la MOC sociale (voir la partie A) ont incité la Belgique à revoir ses procédures en place et à transformer le groupe de travail «Actions» en Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020. Cette transformation s'est opérée par analogie avec la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Rôle

La mission générale conférée à la Plateforme belge consiste à suivre l'évolution de la situation européenne en matière de pauvreté et d'exclusion sociale et à rassembler l'ensemble des parties prenantes. Elle a concrètement pour tâches:

- de préparer des propositions de politique;
- d'assurer un échange de contenu et d'information;
- de formuler des suggestions;



- d'étudier certains thèmes;
- de proposer des actions et des priorités.

Comme dans le cas du groupe de travail «Actions», les concepts fondamentaux qui sous-tendent le fonctionnement de la Plateforme sont la participation et la structure ouverte. La Plateforme rapporte à la Conférence interministérielle pour l'Intégration dans la Société, qui réunit tous les ministres compétents en matière de lutte contre la pauvreté.

Participants

Une quarantaine de personnes participent aux réunions de la Plateforme. Elles représentent tous les acteurs recensés par la Conférence interministérielle, à savoir: les entités fédérées; le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale; des acteurs privés tels que les services sociaux et organisations de lutte contre la pauvreté; les autorités locales au travers de leurs organes faïtiers respectifs; les partenaires sociaux; les instituts de recherche; le Conseil central de l'économie; les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent; et le groupe de travail «Indicateurs sociaux» Europe 2020/MOC. La Plateforme se caractérise essentiellement par sa flexibilité et son ouverture puisqu'elle accueille toute partie prenante qui s'y présente.

Activités

14

Depuis sa création en 2011, la Plateforme a organisé huit réunions ordinaires et une Journée portes ouvertes. Les réunions ordinaires ont porté sur les thèmes et éléments suivants: la préparation de la Convention annuelle de la Plateforme contre la pauvreté et l'exclusion sociale; le cadre stratégique et les priorités en vue de la contribution concernant la pauvreté et l'exclusion sociale au programme national de réforme et au rapport social national; la déclaration du gouvernement fédéral; les différents plans régionaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; les propositions relatives au Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à son suivi; et l'évaluation du semestre européen et des recommandations spécifiques par pays à l'intention de la Belgique.

La Journée portes ouvertes de la Plateforme a réuni 150 personnes environ représentant un large éventail de parties prenantes (autorités fédérales, régionales et locales, administrations, institutions, conseils consultatifs, organisations d'assistance, partenaires sociaux, organisations de la société civile, instituts de recherche et universités, et personnes vivant dans la pauvreté). Le thème central de la Journée tenue le 28 mars 2013 était l'examen des avancées réalisées depuis la présidence belge du Conseil de l'Union européenne (2010) dans des domaines sociaux prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté infantile, le sans-abrisme, l'inclusion active et le revenu minimum. Ces thèmes ont été traités dans le cadre de groupes de travail distincts, complétés d'un groupe de travail sur l'utilisation d'indicateurs et de sous-objectifs. Les conclusions des groupes de travail ont été considérées comme étant celles de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 concernant le programme national de réforme 2013 et le rapport social stratégique dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. L'opinion a été communiquée à la Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et, par son intermédiaire, au Premier ministre. Elle a également été publiée sur le site Internet du SPP Intégration sociale.



Modalités de travail

Le Service public fédéral belge Intégration sociale est l'instance gouvernementale chef de file en charge de la Plateforme. Le secrétariat de la Plateforme, hébergé par le Service public fédéral belge de programmation Intégration sociale (SPP IS) et agissant en concertation avec le comité technique, fixe l'agenda, coordonne la préparation du contenu, convoque les réunions, rédige les rapports et veille à une communication ouverte et transparente avec l'ensemble des parties prenantes. Le comité technique comprend des agents de liaison des entités fédérées et du gouvernement fédéral mandatés à cette fin. Aucune organisation de la société civile n'y est représentée.

Des efforts importants sont déployés pour associer des personnes en situation de pauvreté à l'action de la Plateforme. Leur participation est étayée par les travaux préparatoires réalisés par le Réseau belge anti-pauvreté et par le travail permanent et approfondi du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Le financement public de ces organisations est une condition sine qua non de la participation effective de personnes en situation de pauvreté aux débats sur les politiques.

Facteurs de réussite

Lors de la mise en place de la Plateforme, les organisateurs ont tiré parti des enseignements d'expériences antérieures pour tenter de réunir les conditions préalables indispensables à un fonctionnement efficient et efficace de ce type de structure de participation. Ces conditions sont les suivantes: ancrage de l'action dans un cadre européen; garantie de continuité et d'un processus de longue haleine; investissement dans le renforcement des capacités; instauration d'une appropriation conjointe; retour d'information; stimulation de la représentativité et couverture de l'ensemble des acteurs sociaux; débat public et dialogue ouvert; engagement politique ferme à haut niveau.⁹ Ces conditions préalables ont largement servi de toile de fond aux discussions intervenues lors de l'examen par les pairs (voir partie D).

15

B.2: Évaluation de la Plateforme belge

L'examen par les pairs a été largement consacré à l'analyse et à l'évaluation de l'efficacité de la Plateforme. Il s'est principalement appuyé à cette fin sur deux sources, à savoir une évaluation réalisée par le groupe de travail «Europe 2020» du Réseau belge anti-pauvreté et une évaluation formelle réalisée à partir d'une enquête en ligne menée par le SPP Intégration sociale en novembre 2013.

⁹ Les modalités de mise en œuvre concrète de chacune de ces conditions préalables sont décrites dans le document préparé par le pays hôte en vue du présent examen par les pairs.



Les principales conclusions de l'évaluation du Réseau belge anti-pauvreté ont été les suivantes:

- la Plateforme belge propose un dialogue structuré entre diverses parties prenantes offrant un large éventail de compétences. Cette structure extrêmement utile peut devenir un outil efficace de lutte contre la pauvreté;
- ceci étant dit, la participation de personnes en situation de pauvreté exige du temps de préparation et l'ordre du jour arrive parfois en dernière minute;
- le langage utilisé lors des réunions est parfois trop technique et trop compliqué;
- on ne constate guère d'impact visible et tangible sur les politiques. Les résultats peuvent être décrits comme «softs»: renforcement des capacités, crédibilité du Réseau belge anti-pauvreté, travail en réseau. Il existe un risque de voir la Plateforme devenir un salon de discussion totalement impuissant et servant uniquement de «façade».

Ces points de vue ont été développés lors de la réunion par le Réseau belge anti-pauvreté, en ce compris des représentants de personnes en situation de pauvreté.

L'évaluation réalisée par le SPP Intégration sociale a suscité des réactions majoritairement positives à bon nombre de questions. Un peu plus de 80 % des personnes interrogées estiment que la Plateforme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale leur permet de se tenir informées des processus et mesures en cours au niveau européen pour combattre la pauvreté. Près de 88 % des répondants conviennent que la Plateforme belge porte sur des problématiques importantes pour la lutte contre la pauvreté à l'échelon de l'UE; ils sont 75 % à considérer que les thèmes abordés par la Plateforme belge correspondent à leurs propres domaines d'intérêt, et une proportion similaire estime qu'elle rassemble et mobilise les différentes parties prenantes dans la lutte contre la pauvreté. Seuls 50 % des répondants estiment toutefois que les activités et recommandations de la Plateforme belge ont un impact sur la politique belge de lutte contre la pauvreté, contre 44 % d'avis contraires. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées considèrent que les documents et informations qu'elles reçoivent de la Plateforme belge les aident dans leur vie professionnelle, tandis que 44 % estiment que tel n'est pas le cas.

Les discussions qui ont suivi ont conforté l'idée que la Plateforme belge est effectivement parvenue à mobiliser un large éventail d'acteurs, en particulier au sein de la société civile et parmi les personnes en situation de pauvreté. Sa volonté d'ouverture constitue l'un de ses grands atouts. Elle s'avère également une source précieuse d'information et un mécanisme efficace d'échange d'informations concernant les développements au niveau de l'UE en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. De nombreux participants se montrent néanmoins préoccupés par son faible impact sur le processus d'élaboration des politiques. Il a été souligné cependant que la Plateforme belge est encore à un stade relativement précoce de son développement et qu'il lui faut évoluer de façon pragmatique et réaliste pour tenir compte des réalités politiques existantes. Il a également été rappelé que les fonctionnaires belges utilisent des informations en provenance de la Plateforme pour préparer les politiques et qu'il existe donc bien un impact, même s'il est indirect et ne se traduit pas par des changements immédiats pour les personnes concernées.



Plusieurs défis pour le développement futur de la Plateforme ont été recensés aux fins du renforcement de son impact sur la politique d'inclusion sociale en général, et sur le contenu des PNR et des RSN en particulier. On peut citer à cet égard:

- valoriser son statut politique en qualité d'organe consultatif dans le cadre de l'élaboration des actions en faveur de l'inclusion sociale en Belgique, et obtenir un engagement politique à haut niveau de manière à ce que les résultats de ses travaux soient davantage pris en compte;
- créer un lien plus explicite entre les discussions lors des réunions de la Plateforme sur des questions spécifiques et la formulation ou l'examen d'actions concrètes;
- conférer davantage de visibilité à ses travaux et ses recommandations (en faisant par exemple annexer ses recommandations aux PNR et aux RSN);
- intensifier l'engagement déjà positif à l'égard de la participation de personnes en situation de pauvreté en remédiant aux problèmes de calendrier (transmission tardive des ordres du jour notamment), en évitant l'usage d'un langage trop technique et en instaurant pour les réunions des formules moins traditionnelles et plus créatives;
- améliorer le retour d'information vers les participants à propos de ce qu'il advient de leurs suggestions et en précisant les raisons pour lesquelles elles ont été, ou non, prises en compte;
- permettre à la Plateforme d'aborder les aspects économiques des PNR qui se répercutent directement sur les effets sociaux;
- accroître son rôle dans le processus Europe 2020 afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des recommandations par pays;
- élargir l'éventail des fonctionnaires et décideurs concernés pour y inclure ceux qui ne sont pas directement impliqués dans les politiques sociales, mais dont les compétences couvrent les questions d'économie politique, d'emploi, de marché du travail, etc.;
- intensifier la participation des partenaires sociaux, et des employeurs en particulier.

C. Politiques et expériences des pays pairs et contributions des parties prenantes

Les pays pairs ont préparé en vue du présent examen des documents de base dans lesquels ils commentent la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale et fournissent des informations concernant la participation des parties prenantes dans leurs États membres respectifs. Un exposé a également été fait lors de la réunion à propos du Forum irlandais sur l'inclusion sociale (SIF). Les parties prenantes européennes se sont exprimées au travers d'un document et d'une présentation par l'EAPN ainsi que d'une présentation de la Plateforme sociale. Des raisons de place font que seuls quelques-uns des principaux développements en matière de mobilisation des parties prenantes dans les politiques d'inclusion sociale sont décrits ici.¹⁰ De nombreux points soulevés dans les différents documents ont cependant étayé les débats lors de l'examen par les pairs (voir la partie D).

En **Autriche**, le ministère fédéral du Travail, des affaires sociales et de la protection des consommateurs (BMASK) fait une priorité de la participation des parties prenantes, y compris les ONG et les personnes en situation de pauvreté. S'appuyant sur des initiatives antérieurement menées dans le cadre de la MOC sociale et de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010), il a mis en place une plateforme nationale contre la pauvreté s'inscrivant dans la stratégie Europe 2020 et dont l'objectif fondamental est la réduction de la pauvreté (ÖPAP). Cette plateforme rassemble des représentants de ministères, provinces, municipalités et villes; de l'Institut statistique d'Autriche et de la communauté scientifique; des partenaires sociaux; de l'Association des citoyens seniors, de citoyens seniors et du Conseil national de la jeunesse; d'ONG et d'organisations de la société civile (conférence sur la pauvreté, BAWO, Caritas, ÖAR, organisations roms, etc.); et de personnes en situation de pauvreté. Les réunions sont l'occasion d'une information et d'un débat sur les évolutions en rapport avec la stratégie Europe 2020 et sur des aspects tels que l'élaboration d'indicateurs nationaux pour mesurer la pauvreté, la mise en œuvre et l'interaction entre les objectifs en matière de pauvreté et les objectifs en matière d'emploi (problématique des travailleurs pauvres en particulier) et la pauvreté énergétique. Des contributions ont été apportées au contenu des réunions de la plateforme autrichienne pour le suivi de l'objectif national en matière de pauvreté relative en 2013. Des possibilités d'échanges entre personnes ayant connu la pauvreté et représentants de la société civile ont en outre été offertes (projet «Soyez visible» 2013: formations en vue de l'organisation indépendante et de la participation de personnes en situation de pauvreté).

La **Bulgarie** a institué en 2009 auprès du Conseil des ministres un Conseil national pour l'inclusion sociale placé sous la présidence du ministre du Travail et de la politique sociale et formé des vices-ministres de tous les ministères concernés (Éducation et science; Santé; Finances; Intérieur; Développement régional; etc.) ainsi que des présidents de toutes les institutions concernées, de représentants de l'Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie, de représentants des partenaires sociaux, de représentants des organisations affiliées aux réseaux européens, des présidents d'ONG ayant une expérience

¹⁰ Les documents d'information et les présentations Powerpoint sont disponibles sur le site «Examens par les pairs en matière de protection sociale et d'inclusion sociale» sur: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr&newsId=1897&furtherNews=yes>



avérée en matière d'inclusion sociale et d'un représentant de l'Académie bulgare des sciences. Le Conseil est l'instance chargée de la coordination, de la coopération et de la consultation concernant l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation de la politique publique dans le domaine de l'inclusion sociale. Il se réunit au minimum deux fois par an. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ne participent pas directement aux sessions du Conseil, mais y sont représentées par le Réseau anti-pauvreté bulgare.

En **République tchèque**, c'est la Commission pour l'inclusion sociale qui constitue depuis 2008 l'organe consultatif, proactif et de coordination du ministère du Travail et des affaires sociales pour ce qui concerne la politique sociale avec un accent plus particulier sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette commission facilite la mise en œuvre des actions tchèques et européennes en faveur de l'inclusion sociale, et assure le suivi et l'analyse des documents stratégiques nationaux en la matière en s'intéressant surtout à la réalisation des objectifs visés par les documents en question. La Commission comprend 45 membres et implique tous les acteurs importants pour la défense des intérêts des personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale – délégués de l'administration publique, organismes autonomes, secteur non gouvernemental, milieux universitaires, syndicats et associations d'employeurs. En réponse aux objectifs d'inclusion fiscale fixés par la stratégie Europe 2020 et aux programmes nationaux de réforme, le ministre du Travail et des affaires sociales prépare actuellement, en concertation avec la Commission pour l'inclusion sociale, une *Stratégie d'inclusion sociale 2014-2020* qui définit les domaines prioritaires en la matière jusqu'en 2020 ainsi qu'une série de mesures concrètes et d'indicateurs d'évaluation.

En **Finlande**, les politiques nationales ont été développées en étroite concertation entre l'administration centrale et locale, les organisations du marché du travail et les ONG. Les organisations du secteur de la protection sociale et des soins de santé jouent un rôle déterminant en termes de participation et d'influence de la société civile ainsi qu'en termes de production de services et d'apport de soutien. Le recours aux TIC pour être à l'écoute de l'avis des citoyens ainsi qu'au dialogue avec les organisations de citoyens s'intensifie. Lors de la préparation du rapport social national (RSN) en 2012, le ministère des Affaires sociales et de la santé en a débattu le contenu lors d'une audition des acteurs concernés. Les participants représentaient différentes instances gouvernementales (ministère des Affaires sociales et de la santé, ministère des Finances, cabinet du Premier ministre), des municipalités, la Caisse nationale des retraites, l'Institut d'assurances sociales de Finlande, l'Église évangélique luthérienne, l'Alliance finlandaise des pensions, des organisations non gouvernementales (la Société finlandaise pour le bien-être social et la santé (SOSTE), l'Association Helmi ry pour la santé mentale, l'Association finlandaise du cœur, l'Association finlandaise du diabète, l'Association des parents isolés), l'Association centrale des retraités finlandais et des organisations du marché du travail (Organisation centrale des syndicats finlandais, Confédération des industries finlandaises, Association médicale finlandaise). Il n'y a pas eu de participation directe des personnes en situation de pauvreté.

En **France**, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), qui rapporte directement au Premier ministre, est chargé de réaliser des études sur la pauvreté et ses conséquences, et de formuler toute proposition utile au gouvernement. Le CNLE est consulté depuis quelques années sur le PNR et le RSN. L'année dernière, des membres du CNLE ont participé à la Plateforme européenne anti-pauvreté. Composé de 65 membres, le Conseil regroupe un large éventail de parties prenantes:

députés, représentants d'autorités locales, ministères, organismes de sécurité sociale, ONG, etc. Une initiative importante, expérimentée par le CNLE en 2012, a été la création d'un collège de personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Ayant bénéficié d'une évaluation extrêmement positive, l'existence de ce collège a été institutionnalisée au sein du CNLE proprement dit mais également élargie à d'autres organes consultatifs tels que le conseil économique, social et environnemental. Les membres du collège sont proposés par des ONG actives dans le domaine de l'inclusion sociale, et bénéficient de l'accompagnement d'une «personne ressource» de la part desdites ONG. Le CNLE a prévu parallèlement des conseillers pour la préparation des membres sélectionnés en vue de chaque séance plénière du CNLE. Une attention particulière a été réservée aux questions de financement et de logistique afin de faciliter la participation des membres. Les membres du collège ont été étroitement associés à la mise en place et à la première évaluation du plan d'action de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale.

La tradition/pratique du dialogue social est peu développée en **Grèce**, où il n'existe ni modalités garantissant la participation des acteurs concernés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ni structure axée sur la stratégie Europe 2020 ou la MOC sociale. Le pays s'est doté toutefois d'une commission nationale pour la protection sociale, composée de représentants d'instances gouvernementales, de partenaires sociaux et, parfois, d'organisations non gouvernementales. Elle a pour rôle de promouvoir le dialogue social sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de contribuer à la création d'un Réseau de protection sociale et d'inclusion sociale. Il se pourrait que la Commission devienne à terme, probablement en coopération avec le Réseau anti-pauvreté hellénique, une structure efficace de lutte contre la pauvreté. Une étape majeure a été récemment franchie en Grèce sur la voie de l'instauration d'un esprit de participation et de consultation avec l'ouverture par le cabinet du Premier ministre d'une consultation publique via son site Internet (<http://www.opengov.gr/home/>), lequel a déjà recueilli les avis de nombreuses parties prenantes et citoyens intéressés.

L'**Irlande** a une longue tradition de mobilisation et de consultation formelles des parties prenantes sur les questions de pauvreté et d'inclusion sociale au travers de son Plan d'action national pour l'inclusion sociale (et de ceux qui l'ont précédé) et des accords nationaux de partenariat social couvrant la politique macroéconomique et sociale. Le Forum sur l'inclusion sociale (SIF) a été institué par le gouvernement en tant que partie intégrante des structures de suivi et d'évaluation du PAN Inclusion sociale irlandais. Cet événement annuel s'inscrit dans les structures institutionnelles mises en place pour étayer l'exécution, le suivi et le développement permanent de l'agenda gouvernemental en matière d'inclusion sociale. Il offre une enceinte élargie de consultation publique et de débat sur les questions d'inclusion sociale, en particulier aux personnes en situation de pauvreté et aux groupements travaillant avec elles. Un rapport de ce forum annuel est rédigé et publié; il comprend un résumé des travaux et de leurs résultats, et une description détaillée des principaux thèmes et problématiques examinés lors des ateliers organisés durant l'évènement. Ce rapport est soumis au gouvernement par l'intermédiaire de son Groupe de hauts fonctionnaires en matière de politique sociale et, au sein du cabinet, du Comité supérieur pour la politique sociale. Aucune structure n'est spécifiquement axée sur la stratégie Europe 2020 ou la MOC sociale, mais cette question est abordée dans le cadre de structures existantes dans la mesure où une consultation existe sur la politique de l'UE, dans le cas du programme national de réforme notamment.



À **Malte**, c'est le comité directeur d'action Malte/Union européenne (MEUSAC) qui est chargé de la coordination des sessions de consultation avec la société civile concernant les politiques et processus décisionnels de l'UE, afin d'impliquer les parties prenantes et d'alimenter le débat national sur les idéaux, valeurs, objectifs et stratégies de longue haleine de l'Europe. La commission sectorielle «Emploi, politique sociale et santé» du MEUSAC offre une structure représentative plurilatérale qui rassemble différents types de parties prenantes actives dans le domaine social et qui a utilement servi de plateforme de consultation de celles-ci sur les principaux documents de politique en matière d'inclusion sociale tels que les programmes nationaux de réforme (PNR) et les rapports sociaux nationaux (RSN). En dépit de son efficacité et de sa large représentation, ce forum tend à se concentrer sur la dimension européenne et, outre le fait qu'il est réservé à des partenaires sociaux organisés, il revêt un caractère relativement technique – autant d'éléments qui peuvent entraver la participation du grand public, et en particulier des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les bonnes pratiques observées en matière de participation de personnes en situation de pauvreté et d'utilisateurs des services lors de la préparation des RSN pour les cycles 2006-2008 et 2008-2010 de la MOC, et de la future stratégie nationale contre la pauvreté, n'ont guère été aussi évidentes lors de la préparation des PNR et des RSN depuis lors.

Les membres du **Réseau européen anti-pauvreté (EAPN)** ont continué d'œuvrer dans toute l'UE en faveur du développement et de l'amélioration de la participation et de l'engagement dans l'ensemble du processus Europe 2020. Pour soutenir l'évolution dans ce sens, l'EAPN a produit début 2013 une «boîte à outils» (*Toolkit*) dans laquelle on trouve notamment les exemples constructifs suivants: **EAPN Allemagne** a réalisé son propre rapport «parallèle» en 2012, consacré à la fois à la prospérité et à la pauvreté. En Allemagne toujours, l'engagement des parties prenantes a donné lieu à une extension du chapitre du PNR sur la pauvreté, lequel est passé d'une demi-page à trois pages. Un débat sur la modification de l'objectif de réduction de la pauvreté à partir de 2015 a en outre été annoncé. **EAPN France** a contribué à la formulation de l'avis du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – lequel avis, adoptant la même structure que le PNR, a été intégralement joint au programme national de réforme 2012 adressé à la Commission européenne. **EAPN Luxembourg** signale que Caritas Europe, membre du réseau EAPN, a élaboré en concertation avec ses affiliés un programme national de réforme «parallèle» depuis 2011. Au Luxembourg également, une commission permanente a été instituée auprès du ministère de la Famille, laquelle comprend elle-même différents groupes de travail. **EAPN Danemark** représente la société civile au sein de l'organe consultatif du gouvernement pour la stratégie Europe 2020. Il s'agit d'un processus d'audition, dans le cadre de réunions notamment, qui offre des possibilités de contribution. Les propositions n'ont pas d'effet immédiat, mais sont susceptibles d'influencer les futurs plans et rapports. Le Réseau a proposé au gouvernement de soutenir une MOC plus affirmée, en ce compris des rapports «parallèles», des programmes de sensibilisation, et des activités locales et nationales.

D. Principales questions examinées durant la réunion

Les discussions se sont articulées autour de sept questions clés, souvent interdépendantes:

1. Comment définir l'implication des parties prenantes?
2. Pourquoi l'implication des parties prenantes est-elle nécessaire à une bonne élaboration des politiques?
3. Qui sont (ou devraient être) les parties prenantes et comment les sélectionner?
4. Structures formelles (légal)es et représentatives ou structures davantage ouvertes: quelle est la meilleure option?
5. Quels éléments mettre en place pour garantir la participation de personnes en situation de pauvreté?
6. Comment gérer les attentes de façon à éviter une déception du côté des parties prenantes?
7. Comment (et pourquoi) faut-il intensifier l'implication des parties prenantes dans la stratégie Europe 2020 et le «paquet investissements sociaux»?

Définition de l'implication des parties prenantes

Il est très vite apparu lors de la réunion qu'il existe différents types ou degrés d'implication des parties prenantes dans l'élaboration des politiques. Une certaine confusion et des attentes irréalistes peuvent naître lorsque le type et le degré de mobilisation restent flous. Les différents apports nationaux aux discussions ont montré que l'ampleur et la nature de l'implication des parties prenantes varient fortement selon les États membres, les problématiques en jeu et le domaine d'action. On observe également une variation importante de la mesure dans laquelle les acteurs concernés par l'inclusion sociale sont impliqués dans les processus relevant de la stratégie Europe 2020. C'est à la lumière de ces éléments que les participants ont trouvé utile de réfléchir en termes de continuum d'implication des parties prenantes – lequel continuum allant de la fourniture d'information, en passant par la consultation, jusqu'à l'élaboration de propositions communes et, en définitive, à une prise de décision conjointe ou à une codétermination.¹¹

Les participants à la réunion ont souligné que le point d'ancrage adéquat de l'implication dans ce continuum peut varier selon les circonstances, et être influencé par les cultures et les traditions politiques propres à chaque pays. Des représentants de la société civile ont rappelé que l'implication des parties prenantes n'intervient souvent qu'au premier stade du continuum alors qu'elle devrait aller bien au-delà de l'information et de la consultation avec une réelle incitation et habilitation des parties prenantes à participer sur pied d'égalité à la formulation des politiques. Le représentant de la **Plateforme sociale** a fait part de l'existence de trois types d'implication: l'élaboration de politiques en coopération à partir d'une feuille blanche; l'élaboration de politiques en consultation à partir d'une proposition; et l'élaboration de politiques en confirmation, processus par lequel les personnes interrogées sont uniquement invitées à marquer leur accord sur la stratégie adoptée. La Plateforme

¹¹ Voir Inbas GmbH & Engender 2010, p.10 et Combat Poverty Agency 2006, p. 153-154, pour une description plus détaillée des différents types d'implication des parties prenantes.



tient pour sa part au modèle en coopération. Par ailleurs, les représentants de plusieurs États membres font remarquer qu'il existe souvent des limites quant à l'étape du continuum que l'on peut atteindre. Si la consultation des parties prenantes durant la préparation des propositions est généralement possible, il peut s'avérer davantage problématique de développer des propositions communes. Sans compter que le processus acquiert un caractère politique au moment de la prise de décision finale. En d'autres termes, une prise de décision commune, voire une codétermination, est une option souvent irréaliste dans un domaine politiquement sensible.

Bien-fondé de l'implication des parties prenantes

La question sous-tendant largement le débat portait sur les raisons de se donner tant de peine pour mettre en place des structures de participation des parties prenantes à l'élaboration (ainsi qu'au suivi et à l'évaluation) des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en général, et des politiques axées sur la réalisation des objectifs nationaux d'inclusion sociale s'inscrivant dans la stratégie Europe 2020 en particulier. La mobilisation des parties prenantes est une démarche qui peut demander du temps et des ressources considérables lorsqu'un processus politique de prise de décision est déjà en place. La discussion a dégagé quatre raisons principales de développer des structures pour promouvoir l'implication des parties prenantes.

Premièrement et surtout, l'implication d'un large éventail d'acteurs concernés conduit à l'adoption de **meilleures politiques, davantage ancrées dans des éléments factuels et davantage consensuelles**. Elle permet d'élaborer les politiques en s'appuyant sur un réservoir plus vaste de connaissances. Elle fournit des éléments factuels précis quant à l'impact des politiques sur le terrain – éléments dont les décideurs ne disposent généralement pas au niveau national et qui permettent de cerner de façon précoce les nouvelles problématiques. Elle insuffle une énergie, des idées et une créativité nouvelles au processus d'élaboration des politiques – ce qui peut déboucher sur des solutions nouvelles qui auraient échappé à des fonctionnaires et décideurs travaillant de manière isolée. De surcroît, l'implication de parties prenantes appartenant à des secteurs d'action et des niveaux de gouvernance différents permet d'intégrer les objectifs d'inclusion sociale à tous les domaines, ce qui présente à son tour l'avantage d'éviter une segmentation et une fragmentation des politiques. Leur coordination horizontale et verticale s'en trouve ainsi facilitée et contribue à leur renforcement mutuel. Le processus de dialogue et d'échange lors de l'élaboration des politiques favorise un consensus et accroît la légitimité des politiques dans la mesure où celles-ci sont «appropriées» par un éventail plus large de personnes concernées.

Deuxièmement, l'implication des parties prenantes relève des **droits fondamentaux** des citoyens et constitue un moyen essentiel d'habilitation. Associer à l'élaboration des politiques les personnes appelées à en être affectées est une reconnaissance de leur droit d'être consultées sur les décisions qui les concernent, et leur donne le moyen d'agir en qualité de citoyens actifs. Comme l'a fait remarquer un participant français: «Les gens doivent être associés à toute décision prise pour leur compte». Dans le cas de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, la participation à l'élaboration des politiques est un moyen de démarginalisation et une étape importante sur la voie de l'inclusion sociale et d'une citoyenneté à part entière.

Troisièmement, **l'accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale** par suite de la crise économique et des mesures d'austérité tend à éloigner l'objectif Europe 2020 de réduire de 20 millions le nombre de personnes dans cette situation. Il s'avère donc plus nécessaire que jamais de mobiliser toutes les parties prenantes pour que l'UE ait la moindre chance de réaliser cet objectif de sa stratégie Europe 2020.

Quatrièmement, une implication plus poussée des parties prenantes constitue une étape impérative pour **remédier au déficit démocratique** qui se crée, selon une opinion de plus en plus largement répandue, au cœur de l'UE. On observe notamment un sentiment selon lequel, par suite de la crise économique et des mesures d'austérité, des décisions sont prises sans consultation de ceux qui en seront affectés. La légitimité des politiques et programmes européens s'en trouve mise en question et une distanciation s'installe par rapport à l'UE. Le renforcement de la légitimité du processus d'élaboration des politiques européennes (et par conséquent la survie à terme de l'UE) exige de compléter la démocratie représentative d'une démocratie participative. L'implication dans le semestre européen des parties prenantes en matière d'inclusion sociale contribuerait plus particulièrement à une sensibilisation accrue à l'égard des processus européens en rapport avec l'inclusion sociale et, partant, à la mobilisation d'un soutien en faveur de l'implication de l'UE dans ce domaine.

Implication des parties prenantes et légitimité démocratique

«Il est essentiel d'associer étroitement les parlements, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile pour garantir l'appropriation et faciliter les avancées dans la mise en œuvre des recommandations et objectifs stratégiques. Le degré insuffisant d'implication de ces acteurs est l'un des facteurs qui sous-tend les critiques de plus en plus vives à l'égard du manque de légitimité démocratique du semestre européen. Les États membres sont invités à saisir l'occasion des PNR pour encourager cette implication et pour faire rapport des avancées en ce qui concerne la préparation des PNR et la mise en œuvre des orientations et engagements antérieurs.»

Catherine Day, Secrétaire-générale de la Commission européenne, citée lors de l'examen par les pairs par le représentant de la Commission, Frederik Lamberty [Traduction libre]

Définition et sélection des parties prenantes

L'une des grandes difficultés recensées concerne la définition de **l'éventail des parties prenantes à impliquer**. De l'avis général, premièrement, la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale fait que de nombreux domaines d'action et intérêts sont en jeu, et que l'implication doit couvrir l'ensemble des politiques. Il est donc important d'impliquer les décideurs en matière de politique économique aussi bien que les décideurs en matière de politique sociale. Deuxièmement, il convient de s'assurer que les parties prenantes appartenant aux différents niveaux de gouvernance (national, régional et local) sont dûment impliquées. Troisièmement, il est important d'impliquer différents secteurs – en l'occurrence le secteur public (ministres, conseillers gouvernementaux et fonctionnaires), les responsables de l'exécution concrète des mesures, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et de recherche, et les personnes concernées par les politiques (à savoir les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale). L'une des définitions mises en évidence décrit les parties prenantes comme les personnes



et organisations affectées par quelque chose – une politique, un programme, une action ou une organisation, par exemple – littéralement, celles qui ont un intérêt en jeu (Inbas & Engender 2010, p.8). Il a également été souligné que, selon les politiques particulières en discussion, l'âge devrait également être pris en compte. C'est ainsi notamment qu'il conviendrait d'associer les aînés aux discussions sur l'inclusion sociale des personnes âgées, et de consulter des enfants sur les politiques relatives à la pauvreté infantile.

Une seconde difficulté évoquée a porté, face à l'éventail très large des parties prenantes potentielles, sur **la manière de décider qui doit être impliqué au niveau des différents secteurs**. En Belgique, la flexibilité et l'ouverture à toute partie prenante qui se présente figurent parmi les principes fondamentaux de la Plateforme et personne n'est jamais exclu. Cette approche est particulièrement utile pour mobiliser des segments essentiels de la société civile et surtout des personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, certains estiment qu'il peut être utile, si l'on veut parvenir à équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes et à instaurer un dialogue plus approfondi, de veiller à une représentation plus structurée des divers secteurs. Cette approche peut néanmoins poser problème dans la mesure où certains secteurs, parmi lesquels les partenaires sociaux, sont souvent déjà dotés de procédures dûment établies en matière de sélection de représentants alors que, dans de nombreux pays, la société civile n'est généralement pas aussi bien organisée – une situation qui réclame une approche davantage pragmatique.

La représentativité des participants est moins préoccupante lorsque les parties prenantes sont associées à un processus de consultation et non à un processus décisionnel. La mise en place de structures représentatives plus formelles risque également de tuer le dynamisme social. La grande conclusion à tirer de ce débat est la suivante: le choix des modalités les plus adéquates de mobilisation des parties prenantes doit prendre en compte l'objectif spécifique de l'exercice et les parties prenantes auxquelles une priorité veut être donnée.

La difficulté fréquente de faire participer des partenaires sociaux à des discussions avec d'autres parties prenantes sur des questions d'inclusion sociale est un problème particulier se pose dans plusieurs pays. Ce constat pourrait s'expliquer du fait qu'ils possèdent déjà leurs propres structures pour contribuer à l'élaboration des politiques et qu'ils ne voient donc pas la nécessité de s'engager par ailleurs.

Structures formelles (légales) et représentatives ou structures plus ouvertes?

Une autre question importante débattue lors de la réunion concernait la manière de s'assurer que les mécanismes d'implication des parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques – telle la Plateforme belge – bénéficient d'un **statut politique** suffisant pour avoir un véritable impact. Plusieurs participants ont souligné qu'une contribution réellement efficace à l'élaboration des politiques en matière d'inclusion sociale exige d'aller au-delà de consultations ponctuelles et ad hoc. On peut estimer en effet que l'impact est optimal lorsqu'il existe un dialogue permanent et structuré concernant la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques européennes et nationales dans tous les domaines d'action affectant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Il a été suggéré qu'un moyen d'y parvenir consisterait à donner une base formelle, voire même légale, à l'implication des parties prenantes dans l'élaboration des politiques d'inclusion sociale. La prise en compte des points de vue des parties prenantes lors des prises de décisions serait ainsi assurée. Selon certains avis, par exemple, l'impact de la Plateforme belge pourrait être renforcé en lui conférant dans le processus décisionnel un statut consultatif formel équivalent à celui dont bénéficient les instances consultatives impliquant les partenaires sociaux. Il convient néanmoins de rappeler que la Plateforme belge possède déjà aujourd'hui le statut formel lui permettant de formuler des recommandations qui sont transmises au niveau politique. Dans bon nombre de pays, toutefois, la participation des acteurs concernés revêt un caractère strictement consultatif et ne donne pas lieu à la formulation de recommandations. Un participant à la réunion a signalé par exemple qu'il existe, en Autriche, une plateforme nationale liée à la stratégie Europe 2020, mais qu'elle fait partie intégrante d'un ministère et qu'elle ne sert pas à formuler des résolutions destinées au niveau politique; il est cependant intéressant de noter qu'il existe d'autres plateformes, axées sur les personnes âgées ou les services volontaires par exemple, qui sont habilitées à soumettre des recommandations au gouvernement.

On observe dans de nombreux pays, parmi lesquels la Belgique, que les négociations avec les partenaires sociaux en vue de la conclusion d'accords occupent souvent une place formelle dans le processus décisionnel et sont dès lors dotées d'une structure formelle, et il a été suggéré que les discussions portant sur les questions d'inclusion sociale aient au minimum le même statut. Des mécanismes moins formels peuvent présenter une utilité en étant davantage flexibles et ouverts, mais leur impact risque d'être limité s'ils ne sont pas intégrés au processus d'élaboration des politiques. Les participants s'accordent à considérer que des mécanismes formels et des mécanismes informels ont leur place pour l'implication des parties prenantes, car ils peuvent se renforcer mutuellement.

Les participants ont été unanimes à considérer qu'un **engagement et un leadership politiques** sont indispensables, quel que soit le degré de formalité des modalités d'implication des parties prenantes. C'est en effet lorsque des ministres s'engagent à écouter et à prendre en compte les points de vue de ces dernières que les résultats des discussions peuvent avoir une incidence sur les politiques. Le problème rencontré par de nombreux pays en rapport avec les processus Europe 2020 (et la préparation des programmes nationaux de réforme en particulier) est une volonté politique insuffisante d'y associer les parties prenantes.

Plusieurs participants ont insisté sur le fait que des structures formelles telles que la Plateforme belge doivent être «la partie visible de l'iceberg» d'une **culture de participation**. La consultation des parties prenantes devrait être systématiquement intégrée aux processus décisionnels à tous les niveaux de gouvernance. Sans doute faudrait-il, pour y parvenir, envisager la mise en place de mécanismes informels et de mécanismes formels d'implication des parties prenantes. Un participant à la réunion a fait remarquer qu'en France, la participation est un principe général qui doit être appliqué à tous les échelons. Les citoyens doivent être associés à toute décision prise pour leur compte. Il existe toutefois des niveaux différents et les personnes concernées doivent avoir des compétences différentes. Les parties prenantes qui participent aux instances consultatives nationales ont besoin d'une formation. Des efforts sont actuellement déployés en vue d'une mise en relation des participants aux échelons local, régional et national. Des groupes locaux proposent des représentants au niveau national. Ceci dit, la France n'a pas encore trouvé la solution idéale



et les rapports nationaux restent largement focalisés sur les problématiques économiques plutôt que sociales.

Assurer la participation de personnes en situation de pauvreté

Inspirée par l'expérience belge, l'idée selon laquelle les personnes en situation de pauvreté doivent être consultées en tant que parties prenantes a été admise par l'ensemble des participants. Le meilleur moyen de la concrétiser a cependant suscité beaucoup de discussion.

Il a été souligné qu'inviter des personnes en situation de pauvreté à participer à des structures formelles sans mobiliser suffisamment de soutien, d'encouragement et de ressources est une approche inefficace, qui peut être perçue en outre comme purement symbolique ou de façade. Associer des personnes en situation de pauvreté à ce type de structure est une démarche qui doit démarrer à la base et se construire au fil du temps. La mise en place d'une participation effective de ces personnes doit reposer sur les éléments suivants:

- l'octroi de ressources et d'un appui de longue haleine aux personnes en situation de pauvreté et aux organisations travaillant avec elles;
- la garantie que ces personnes disposent de toute l'information nécessaire pour participer sur pied d'égalité;
- un temps suffisant pour la préparation des réunions (diffusion bien à l'avance de l'ordre du jour);
- des réunions menées de façon ouverte, transparente et responsable; l'application de méthodes tenant compte des niveaux différents de connaissances parmi les parties prenantes; et l'instauration d'une confiance et d'un dialogue entre les diverses parties prenantes afin qu'elles puissent participer sur pied d'égalité;
- promotion parmi les décideurs d'une culture de compréhension et d'ouverture à l'égard de la consultation des parties prenantes – la formation pouvant être un outil extrêmement important à cet égard.

Certains participants ont suggéré le recours à l'Internet et à d'autres formes de communication en ligne pour créer de nouvelles possibilités de participation. Un participant finlandais a précisé toutefois qu'en dépit de la foi dans l'efficacité de l'Internet qui existe dans son pays, il n'est pas certain que les forums de discussion en ligne accroissent la mobilisation. Il est plus important, selon certains experts, d'intensifier les contacts en face à face.

Garantir l'impact et éviter les désillusions

Face à l'expérience de la Plateforme belge, plusieurs participants ont le sentiment que l'impact réel sur l'élaboration des politiques a été très limité – ce qui risque de causer une désillusion vis-à-vis du processus. De l'avis général, la consultation de parties prenantes peut engendrer, en termes de développement des politiques, des attentes auxquelles il sera impossible de répondre. Plusieurs pistes ont été dégagées au cours de la discussion pour faire en sorte que les attentes soient réalistes et qu'elles puissent être satisfaites. Il faut notamment:



- définir clairement dès le départ le mandat et la finalité d'un processus de consultation (s'agit-il d'information, de consultation, d'élaboration de recommandations conjointes ou de codécision?);
- préciser clairement les résultats obtenus et les modalités selon lesquelles ils seront transmis et utilisés dans le processus d'élaboration des politiques;
- conférer de la visibilité aux recommandations, par exemple en les publiant. Il a été noté que certains États membres joignent les contributions des parties prenantes en annexe de leurs PRN et PSN;
- faire prendre conscience aux parties prenantes de la complexité de la législation et leur expliquer que l'élaboration de politiques est un processus dont la progression peut être lente;
- assurer un retour d'information sur les résultats et indiquer les éléments du processus de consultation qui ont été retenus et ceux qui ne l'ont pas été – en expliquant si possible les raisons de cette non-prise en compte;
- procéder régulièrement avec l'ensemble des parties prenantes à une évaluation du déroulement du processus et de ses résultats.

Comment impliquer davantage les parties prenantes dans la stratégie Europe 2020 et le «paquet investissements sociaux»

De nombreux participants ont le sentiment que l'implication des parties prenantes dans la dimension «inclusion sociale» de la stratégie Europe 2020, et plus particulièrement dans l'élaboration et le suivi des PNR et, dans une moindre mesure, des RSN, a été décevante dans beaucoup de pays – ceci malgré que l'examen annuel de la croissance et les notes d'orientation ont incité les États membres à promouvoir cette participation, et malgré que l'implication des parties prenantes dans les processus européens d'inclusion sociale constitue une obligation contraignante, et non une option supplémentaire facultative. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cette situation: la priorité relativement faible accordée jusqu'ici à la dimension sociale de la stratégie Europe 2020; le délai très serré dans lequel les PNR doivent être préparés; le fait que la préparation des PNR tend à relever de la compétence de ministères en charge de questions économiques plutôt que sociales et n'ayant aucune expérience en matière de participation des parties prenantes; le fait que les PNR s'attachent plus souvent à détailler des politiques existantes qu'à en développer de nouvelles; le fait que la stratégie Europe 2020 est peu connue parmi les organisations de la société civile de nombreux pays; la pénurie de ressources et de structures de coordination pour les ONG; la tradition peu développée dans certains pays en matière de participation des organisations de la société civile et des personnes en situation de pauvreté aux débats sur les politiques.

Plusieurs participants ont indiqué que le renforcement futur de la dimension sociale de la stratégie Europe 2020, et des PNR en particulier, va exiger un accroissement et un approfondissement de l'implication des parties prenantes. De nombreux participants ont également insisté sur l'importance d'une mobilisation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des rapports sociaux nationaux et de la mise en œuvre du «paquet investissements sociaux» et de la recommandation sur l'investissement dans l'enfance. Une grande partie des débats de la seconde journée ont dès lors porté sur ce qui pourrait encore



être fait au niveau européen pour aider les États membres à intensifier la participation des acteurs concernés.

Un accueil favorable a été réservé à l'engagement pris par la Commission dans sa communication sur la création d'une Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'élaborer des **lignes directrices facultatives** concernant l'implication des parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et d'en favoriser l'application au niveau national, régional et local (Commission 2010b, p.17).¹² Dans sa conclusion, le représentant de la Commission a néanmoins indiqué qu'il est peu probable que la Commission accorde une priorité au développement de ces lignes directrices facultatives avant l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.

Une autre suggestion a été formulée, à savoir qu'en ce qui concerne **le suivi et les rapports** sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la Commission et le CPS devraient signaler dans quelle mesure les États membres ont associé les parties prenantes à la préparation des PNR (et des RSN). Plusieurs participants estiment qu'il serait utile, lorsque l'implication des parties prenantes est très peu poussée ou va dans la mauvaise direction, que la Commission propose des recommandations par pays en vue de l'améliorer. D'autres estiment toutefois que les modalités de gouvernance relèvent d'une décision nationale et n'ont pas leur place dans une recommandation par pays.¹³

Selon plusieurs participants, il serait utile que les États membres soient incités à tirer parti de l'expérience de pays tels que la Belgique, la France et l'Irlande en matière de mobilisation des parties prenantes et à mettre en place des **plateformes nationales contre la pauvreté et l'exclusion sociale** (ou des organes équivalents) pour faciliter l'élaboration des stratégies nationales anti-pauvreté et alimenter le processus Europe 2020. Ces plateformes pourraient également offrir à la société civile un moyen davantage structuré de contribuer aux réunions de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Plusieurs participants considèrent que l'accroissement et l'approfondissement de la participation de la société civile aux travaux de la **Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, et à sa convention annuelle en particulier, contribueraient à valoriser l'implication des parties prenantes dans les processus de la stratégie Europe 2020. Il a été suggéré de structurer les réunions de la Plateforme de manière à dynamiser le débat parmi les parties prenantes et à accélérer la recherche de pistes pour faire progresser la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Un resserrement des liens et des synergies entre la Convention annuelle et les Rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté pourrait également s'avérer utile.

Il est clairement apparu lors de la discussion qu'une expérience considérable a été acquise au cours des dix dernières années, dans le cadre de la MOC sociale notamment, en matière d'implication des parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des

¹² Cet engagement réitère un engagement pris par la Commission dans sa communication de 2008 sur le renforcement de la MOC sociale (Commission 2008, p. 8).

¹³ Il a été signalé lors de la réunion que le Réseau européen anti-pauvreté publiera début 2014 un manuel sur la participation des parties prenantes, y compris des principes communs, qui pourrait étayer utilement toute ligne directrice facultative au niveau de l'UE.



politiques dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Aussi de nombreux participants ont-ils le sentiment que ce domaine pourrait tirer avantage d'un **processus renforcé d'échange, d'apprentissage et de sensibilisation**. Les idées suivantes ont été avancées dans ce sens:

- organiser davantage d'examen par les pairs présentant de bonnes pratiques telles que la Plateforme belge;
- faire usage de la nouvelle banque de connaissances (proposée au titre du SIP) pour documenter et mettre en lumière de bonnes pratiques en matière de participation des parties prenantes;
- encourager le Réseau européen dans le domaine de la politique sociale (lorsqu'il aura été institué) à faire régulièrement rapport sur les évolutions intéressantes dans les États membres et à recenser les lacunes en matière d'implication des parties prenantes;
- faire appel aux personnes en charge du semestre européen au sein des représentations de la Commission européenne dans les États membres pour faire connaître et promouvoir l'importance de la participation des parties prenantes.

Il a été suggéré aussi que l'UE pourrait apporter son aide en favorisant un recours plus systématique aux **Fonds structurels** pour financer la participation des parties prenantes, et plus particulièrement des personnes en situation de pauvreté et des organisations travaillant avec elles, au processus d'élaboration des politiques. Il a été proposé en outre que le nouveau principe de partenariat au titre du FSE soit adapté et appliqué au niveau national de manière à ce que des fonds soient affectés à la croissance inclusive.



E. Conclusions et enseignements

Dix grandes conclusions et leçons de l'examen par les pairs sont récapitulées ci-après. Elles ont été pour la plupart décrites de façon plus détaillée dans les parties précédentes du présent rapport.

La Plateforme belge - une initiative majeure

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une initiative majeure riche d'enseignements quant aux meilleurs moyens d'assurer l'implication des parties prenantes dans le processus Europe 2020 et les processus nationaux qui y sont associés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné qu'elle se trouve encore à un stade relativement précoce de son développement, certains aspects peuvent être améliorés et il est important de garder l'esprit ouvert à de nouveaux besoins et de nouvelles méthodes. La nécessité la plus urgente concerne l'accroissement de son impact sur l'élaboration des politiques ainsi que des PNR et RSN belges – ce qui va requérir un renforcement supplémentaire de son statut (politique) et de sa visibilité. Il pourrait être utile à cette fin de consolider son statut légal de manière à ce que ses recommandations soient obligatoirement prises en compte lors de l'élaboration des politiques. La reconnaissance par l'UE du rôle potentiel qu'elle peut jouer dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en Belgique pourrait également valoriser son statut. L'un des grands enseignements réside néanmoins dans le fait que le développement de ce type de mécanisme doit tenir compte de l'environnement politique et culturel en place et préférer le pragmatisme et le réalisme à des ambitions excessives.

31

L'implication des parties prenantes: un facteur déterminant pour une meilleure inclusion sociale

L'incidence de la crise économique et des mesures d'austérité en termes d'accroissement et d'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale souligne la nécessité d'associer davantage les parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 – et ce pour cinq raisons principales: premièrement, les politiques s'en trouveront améliorées; deuxièmement, les chances de réaliser l'objectif européen de réduction de la pauvreté en seront accrues; troisièmement, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont un droit fondamental de participer à l'élaboration des politiques et des programmes qui les affectent; quatrièmement, cette démarche contribuera à remédier à l'idée de plus en plus largement répandue selon laquelle il existe un déficit démocratique au cœur de l'UE, en consolidant la démocratie représentative et en la complétant d'une démocratie participative renforcée; cinquièmement, la démarche fera mieux connaître l'implication de l'UE dans les politiques sociales et en favorisera le soutien.



Leadership politique et octroi d'un statut à la participation des parties prenantes

L'engagement et le leadership politiques s'avèrent déterminants pour une implication réussie des parties prenantes dans l'élaboration des politiques d'inclusion sociale. Cette volonté est effectivement indispensable pour que les structures consultatives bénéficient du statut et de la visibilité nécessaires au sein du processus décisionnel national dûment établi.

Instauration d'une culture de participation

Des structures formelles telles que la Plateforme belge ne doivent être que la partie visible de l'iceberg. La mobilisation des parties prenantes doit se fonder sur une culture de participation qui favorise l'implication des acteurs concernés à tous les niveaux (national, régional et local) et à tous les stades de l'élaboration des politiques (préparation, exécution et suivi) – ce qui implique à son tour de renforcer les capacités de l'ensemble de ces acteurs.

Une large définition des parties prenantes

Face à la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il est important d'impliquer des parties prenantes représentant toute une série de domaines d'action (domaine économique aussi bien que social), tous les échelons de gouvernance (national, régional, local) et tous les secteurs (public, privé, partenaires sociaux, ONG, milieux universitaires et personnes en situation de pauvreté).

32

Spécification explicite du rôle et des résultats

Il est important, afin d'éviter les désillusions, de définir clairement dès le départ le statut et la finalité de la participation des parties prenantes, d'une part, et des résultats ou recommandations éventuelles, d'autre part. La participation doit être envisagée comme ayant un impact sur l'élaboration des politiques au fil du temps, et une visibilité doit être conférée aux résultats des consultations. Un retour d'information doit être assuré aussi bien lorsque les contributions sont prises en compte que lorsqu'elles ne le sont pas, et l'impact de l'implication des parties prenantes sur le processus doit être régulièrement évalué et discuté.

Soutien accru à la participation de personnes en situation de pauvreté

La participation de personnes en situation de pauvreté au titre de parties prenantes doit être un élément essentiel des actions déployées par l'UE et ses États membres pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il convient, pour y parvenir, de trouver un juste équilibre entre ouverture/accessibilité et mise en place de structures adéquates; de résoudre les problèmes de représentativité; d'assurer des ressources, un soutien et un renforcement des capacités; et d'accorder un temps suffisant à ces personnes pour préparer leur participation.



Maintien et intensification de l'action de l'UE en faveur d'une plus grande implication des parties prenantes

L'UE devrait continuer d'encourager le dialogue permanent dans le cadre du processus Europe 2020 au travers notamment de l'examen annuel de la croissance; d'un accroissement du rôle de ce dialogue dans la préparation et le suivi des PNR (aspects économiques et sociaux); du processus des recommandations par pays; et de l'élaboration des RSN. La participation des parties prenantes à la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit encore s'intensifier, et pourrait devenir un élément central du suivi de la dimension sociale de l'UEM et du semestre européen.

Un appui supplémentaire de la part de la Commission et du CPS

L'UE peut impulser un soutien concret en affectant des Fonds européens à l'appui de la participation à tous les niveaux. Elle peut encourager la mise en place d'autres plateformes nationales pour alimenter les travaux de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle peut favoriser l'intensification future des échanges et de l'apprentissage mutuel en valorisant notamment certaines bonnes pratiques via la banque de connaissances, les rapports du Réseau européen de politique sociale, l'organisation de nouveaux examens par les pairs et certaines initiatives en matière d'innovation sociale. Des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'implication des parties prenantes pourraient s'avérer utiles dans la mesure où elles aideraient les États membres à développer leur propre pratique dans ce domaine et constitueraient le fondement d'un mécanisme de suivi dans le cadre du semestre européen.

33

Valorisation des bonnes pratiques et poursuite du dialogue

Il existe beaucoup de bonnes pratiques en matière de participation des parties prenantes sur les questions d'inclusion sociale, ainsi que de multiples possibilités d'apprentissage mutuel. Le dialogue inspiré par le présent examen par les pairs consacré à la Plateforme belge devrait se poursuivre et être approfondi.



F. Contribution de l'examen par les pairs à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux»

La Plateforme belge ayant été spécifiquement instituée pour renforcer la participation des parties prenantes aux processus européens d'inclusion sociale, et en particulier à la stratégie Europe 2020 et aux initiatives qui lui sont associées, telles que la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la MOC sociale et le paquet «investissements sociaux», le présent examen par les pairs s'est avéré hautement pertinent.

En premier lieu et surtout, cet examen a servi à **souligner l'importance de la participation des parties prenantes** au processus européen dans une perspective d'inclusion sociale. Il a mis en lumière la place réservée à l'implication des acteurs concernés dans le traité de Lisbonne, la stratégie Europe 2020, les objectifs sociaux de l'UE, le «paquet investissements sociaux» et la recommandation sur l'investissement dans l'enfance. L'examen par les pairs a notamment précisé la volonté de faire participer les parties prenantes exprimée dans le «paquet investissements sociaux», qui invite instamment les États membres à associer de façon plus dynamique les acteurs concernés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. La promotion d'une inclusion active, qui est au cœur même de ce «paquet», est envisagée comme la responsabilité conjointe de tous les acteurs de la société, en ce compris les organisations de la société civile, les personnes en situation de pauvreté, les ONG, les administrations locales et le secteur privé. L'examen par les pairs a donc été l'occasion de rappeler que la participation des parties prenantes aux processus européens d'inclusion est une obligation contraignante, et non une option supplémentaire facultative, qui doit jouer un rôle central dans le semestre européen et la mise en œuvre du «paquet investissements sociaux».

Deuxièmement, l'examen par les pairs est allé au-delà d'une description de ce que doit être l'implication des parties prenantes dans le processus de la stratégie Europe 2020 et du «paquet investissements sociaux». Il conféré davantage de poids à l'argumentation selon laquelle l'échec d'une interaction adéquate avec un large éventail de parties prenantes est l'une des raisons qui sous-tendent la faible dimension sociale de la stratégie Europe 2020 à ce jour. Ce manque d'engagement s'inscrit dans un **déficit démocratique croissant** au cœur de l'UE qui, faute d'être comblé, pourrait compromettre le soutien à des initiatives telles que la stratégie Europe 2020 et le «paquet investissements sociaux» et, en définitive, mettre l'Europe sociale elle-même en péril.

Troisièmement, l'examen par les pairs a mis en évidence bon nombre des atouts et des lacunes des approches existantes de l'implication des parties prenantes dans le semestre Europe 2020. Il a également attiré l'attention sur la **nécessité d'améliorations significatives** dans de nombreux États membres pour ce qui concerne la participation des acteurs concernés – un défi majeur pour la mise en œuvre future de la stratégie Europe 2020 et du «paquet investissements sociaux». Il est impératif de relever ce défi pour consolider la dimension sociale du semestre européen, et l'une des premières étapes sur cette voie sera le renforcement du suivi et des rapports sur les progrès réalisés en matière



d'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et du «paquet investissements sociaux».

Quatrièmement, l'examen par les pairs a démontré la valeur des échanges et de l'apprentissage mutuel entre États membres dans le cadre de la MOC sociale. Il a rappelé ainsi avec force le **rôle important que la MOC sociale** peut jouer pour étayer la dimension sociale de la stratégie Europe 2020 en favorisant ce type d'apprentissage et en soutenant des initiatives telles que les rapports sociaux nationaux.

Cinquièmement et enfin, l'examen par les pairs a contribué de façon très concrète à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux» en proposant toute une série de **points pratiques d'apprentissage et suggestions** quant aux actions possibles de la part de la Commission et du Comité de la protection sociale en vue d'accroître la participation des parties prenantes. Ces points et propositions sont détaillés dans les parties précédentes du présent rapport.

Références

Combat Poverty Agency (2000): *Guidelines for Effective Involvement*, Combat Poverty Agency, Dublin.

Combat Poverty Agency (2000), *Practice to policy – models for involving excluded people: learning from five EU Member States*, Dublin. Disponible sur: <http://www.combatpoverty.ie/publications/conferencepapers.htm>

Combat Poverty Agency (2006), *Better policies, better outcomes: promoting mainstreaming social inclusion*, Combat Poverty Agency, Dublin. Disponible sur: http://www.cpa.ie/publications/BetterPoliciesBetterOutcomes-MSI_2006.pdf

Comité économique et social européen (2011), Renforcer la cohésion et la coordination de l'UE dans le domaine social grâce à la nouvelle clause sociale horizontale selon l'article 9 TFUE, Avis du CESE, CESE 1591/2011 - SOC/407. Disponible sur: <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.soc-opinions&itemCode=14961>

Comité de la protection sociale (2011), Avis du CPS sur la relance de la MOC sociale dans le cadre de la stratégie Europe 2020 à présenter lors du Conseil EPSCO du 17 juin 2011.

Commission européenne (1999): Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du programme d'action communautaire, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

Commission européenne (2002), Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2004), Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2008), Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale: renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale, Communication COM(2008) 418 final de la Commission, Bruxelles.

Commission européenne (2010), Europe 2020: Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication COM(2010) 2020 final, Bruxelles. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

Commission européenne (2010b), *The European Platform against Poverty and Social Exclusion: A European framework for social and territorial cohesion*, Document de travail des services de la Commission, SEC(2010) 1564 final, Bruxelles.

Commission européenne (2012), *Guidance for the National Reform Programmes – 2012 update* (Orientation pour les programmes nationaux de réforme – édition 2012).



Commission européenne (2013), Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020, Communication COM(2013) 83 final de la Commission, Bruxelles. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0083:FIN:FR:PDF>

Commission européenne (2013b), Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, Recommandation, 2013/112/UE, Bruxelles. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:059:0005:0016:FR:PDF>

Commission européenne (2013c), *Social Investment Package - Follow-up on the implementation by the Member States of the 2008 European Commission recommendation on active inclusion of people excluded from the labour market - Towards a social investment approach*, Document de travail des services de la Commission SWD(2013) 39 final, Bruxelles. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SWD:2013:0039:FIN:EN:PDF>

Commission européenne (2013d), Examen annuel de la croissance 2014, Communication de la Commission: COM(2013) 800 final. Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0800:FIN:FR:PDF>

EAPN – Réseau européen anti-pauvreté (2012), Briser les barrières – générer le changement – Construire la participation des personnes en situation de pauvreté – études de cas, Bruxelles. Disponible sur: <http://www.eapn.eu/images/stories/docs/eapn-books/2012-participation-book-fr.pdf>

EAPN – Réseau européen anti-pauvreté (2013), *Widening the Gap, EAPN assessment of the National Reform Programmes 2013*. Disponible sur: <http://www.eapn.eu/images/stories/docs/NRPs/2013-EAPN-NRP-Report.pdf>

Eurochild (2013), Les programmes de réforme nationaux 2013 du point de vue de la pauvreté et du bien-être des enfants, Eurochild, Bruxelles. Disponible sur: http://www.eurochild.org/fileadmin/ThematicPriorities/Crisis/Eurochild%20updates/Eurochild_NRP_2013_analysis.pdf

European Social Network (2012) *Are adequate and affordable social services a priority in Europe 2020? ESN assessment of the National Reform Programmes 2012*, Brighton. Disponible sur: <http://www.esn-eu.org/news/130/index.html>

Frazer H., Marlier E. & Nicaise I. (2010), Feuille de route pour l'inclusion sociale pour l'Europe 2020, Garant, Anvers.

Frazer H. & Marlier E. (2011), Évaluation des progrès accomplis vers les objectifs d'inclusion sociale de la stratégie Europe 2020, Réseau d'experts indépendants de l'UE en inclusion sociale, Commission européenne, Bruxelles.

Frazer H. & Marlier E. (2012), Évaluation des progrès accomplis vers les objectifs d'inclusion sociale de la stratégie Europe 2020, Réseau d'experts indépendants de l'UE

en inclusion sociale, Commission européenne, Bruxelles. Disponible sur: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st10/st10405.fr11.pdf>

Frazer H. & Marlier E. (2013), Évaluation des progrès accomplis vers les objectifs d'inclusion sociale de la stratégie Europe 2020, Réseau d'experts indépendants de l'UE en inclusion sociale, Commission européenne, Bruxelles. Disponible sur: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1025&langId=fr&newsId=2050&furtherNews=yes>

Inbas GmbH & Engender asbl (2010), *Study on Stakeholders' Involvement in the Implementation of the Open Method of Coordination (OMC) in Social Protection and Social Inclusion*, Inbas GmbH / Engender asbl. Disponible sur: <http://www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/en/finrep>

Marlier E, Natali D. & Van Dam R. (2010). Europe 2020: Vers une UE plus sociale? Bruxelles: P.I.E. Peter Lang.

Schepers W. & Nicaise I. (2013), Évaluation des progrès accomplis vers l'objectif de la stratégie Europe 2020: une étude des politiques nationales, Réseau d'experts indépendants de l'UE en inclusion sociale.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2003), La participation politique et le Plan d'action national inclusion sociale: du pain sur la planche. Méthode et conditions, Bruxelles. Disponible sur: <http://www.luttepauvrete.be/publications/PANfinalfr.pdf>

Swinnen H. (2007), *Peer Review: The NAPinclusion Social Inclusion Forum*, Dublin 15-16 novembre 2007, Examen par les pairs en matière d'inclusion sociale.



Commission européenne

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne
2014 — 38 pp. — 17,6×25 cm

ISBN 978-92-79-36737-3

ISSN 1977-8015

doi: 10.2767/13788

Cette publication est disponible en format électronique en anglais, en français, en allemand et en néerlandais.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) ou le
numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

Pays hôte : Belgique

Date : 14-15 janvier 2014

Pays pairs : Autriche - Bulgarie - Finlande - France - Grèce - Irlande - Malta - République tchèque

Parties prenantes : le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN) et la Plateforme sociale

La crise économique a fait augmenter le risque de pauvreté partout en Europe et y rend la lutte contre la pauvreté d'autant plus urgente. Un examen par les pairs organisé mi-janvier 2014 à Bruxelles a été consacré à l'approche adoptée par la Belgique, où la Plateforme contre la pauvreté et l'exclusion sociale associe un large éventail de parties prenantes à la formulation de recommandations stratégiques.

La Plateforme belge se veut une contribution à la stratégie Europe 2020, dont l'une des sept initiatives phares est une Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Plateforme belge réunit chaque trimestre depuis 2011 toute une série de participants parmi lesquels des représentants du gouvernement, des partenaires sociaux, des services sociaux, des ONG et – surtout – des personnes en situation de pauvreté. Bien qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir en matière d'élaboration des politiques, la Plateforme offre une enceinte privilégiée de dialogue ouvert et de sensibilisation à l'égard du cadre européen de lutte contre l'exclusion sociale.

